

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
3 janvier 2016

---

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CL33

présenté par  
M. Tardy

-----

**ARTICLE 21**

À l'alinéa 16, après le mot :

« contenus »,

insérer les mots :

« réalisé par l'utilisateur ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision : seuls les classements de contenus réalisés par l'utilisateur doivent entrer dans le champ des données récupérables par lui.